

# SPÉCIAL DÉGÂTS

COMMUNIQUÉ FNC

## La Chasse française souhaite réformer le système d'indemnisation des dégâts de sangliers

Une Assemblée Générale exceptionnelle de la FNC s'est tenue les 22 et 23 octobre, dans un contexte historique de mise en place de la réforme de la chasse française impulsée par Willy Schraen, président de la FNC, et arbitrée par le Président de la République Emmanuel Macron. Cette AG était nécessaire au vu de l'augmentation significative des dégâts de sanglier cet été, notamment dans le sud-ouest, et de l'indemnisation qui en est liée avec la difficulté pour certaines fédérations de continuer à payer. Elle a également été marquée par un vrai dialogue, franc, direct et sincère avec les organisations agricoles, ce qui est sans doute une grande première.

Cette Assemblée Générale a donc été rythmée par les interventions de Monsieur Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, de Monsieur Alain Péréa, Député de l'Aude, Président du Groupe Chasse et territoires à l'Assemblée nationale, de Madame Christiane Lambert, Présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, de Maître Spinosi, avocat au Conseil d'Etat, de Monsieur Loïc Quellec, vice-président des Jeunes Agriculteurs, de Monsieur Jean-Michel Granjon représentant de la Confédération Paysanne, de Madame Lydie Deneuville, deuxième vice-présidente de la Coordination Rurale, et de Monsieur Pascal Ferey, membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

« L'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros par an payée intégralement par les seuls chasseurs, quand notamment 30 % des territoires sont pas ou peu chassés. Ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs » Willy Schraen, président de la FNC. Lors de cette Assemblée Générale a été établi un véritable état des lieux partagé en tenant compte de la diversité des situations. Les différentes fédérations des Chasseurs ont pu s'exprimer librement, évaluer la pertinence des outils actuels de gestion du sanglier et débattre des différentes

pistes pour imaginer une réforme durable.

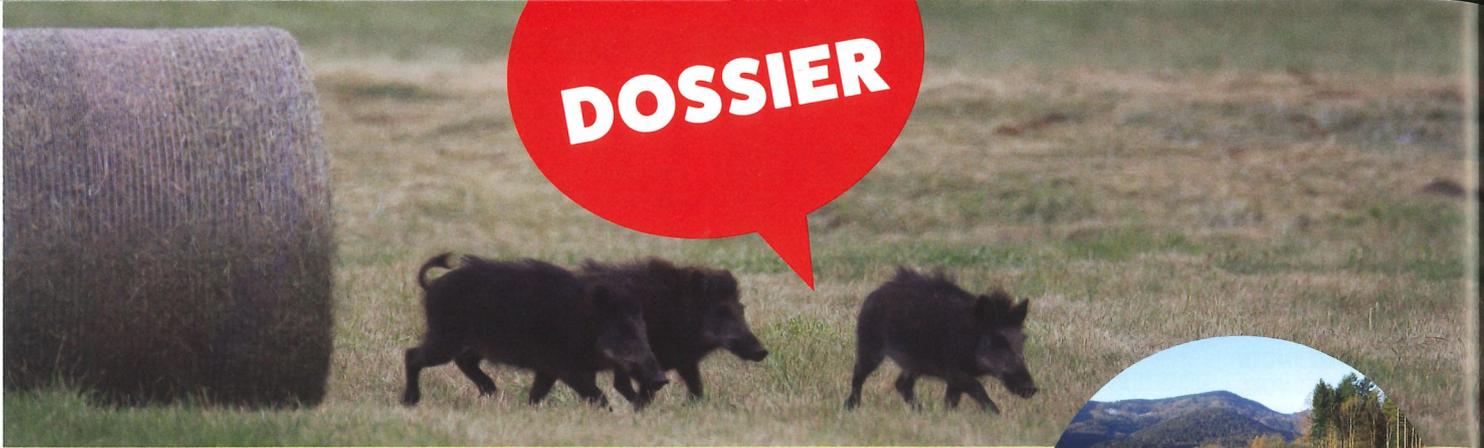
Le ministre Didier Guillaume a soutenu sans équivoque la nécessité d'une réforme : « la situation actuelle n'est pas tenable : c'est un énorme chantier que nous devons réussir ensemble ». Le député Alain Péréa a précisé qu'il fallait « rationaliser, dialoguer et agir ». Pour la Présidente de la FNSEA Christiane LAMBERT, il n'est pas envisageable d'imaginer : « une ruralité vivante sans un partenariat durable entre agriculteurs et chasseurs [...] Nous sommes les meilleurs alliés de la ruralité. » Pascal FEREY précise qu'« il est possible de construire un certain nombre de sujets communs pour défendre les territoires. »

Emmanuelle WARGON conclut en indiquant la nécessité de « trouver ensemble des solutions, le statut quo n'est plus envisageable. » Et elle précise « nous sommes en soutien du monde de la chasse et des agriculteurs. Il nous faut avancer dans un respect mutuel » Par des votes de résolutions, les présidents de fédérations ont apporté un soutien franc et massif (98%) pour donner mandat au bureau et au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs afin de réformer le système. De plus, ils souhaitent conserver la mission de service publique et obtenir une rémunération et/ou un cofinancement pour l'effectuer.

Enfin, 90% des présidents de fédérations ont souhaité disposer d'une boîte à outils « sangliers » dans laquelle ils pourront utiliser de nouvelles mesures de gestion à leur initiative, en vue d'une réduction réelle et significative des populations de sangliers.

**« Cette réforme ambitieuse et nécessaire doit permettre de maintenir un système de financement viable pour tous ».**

**WILLY SCHRAEN, PRÉSIDENT DE LA FNC.**

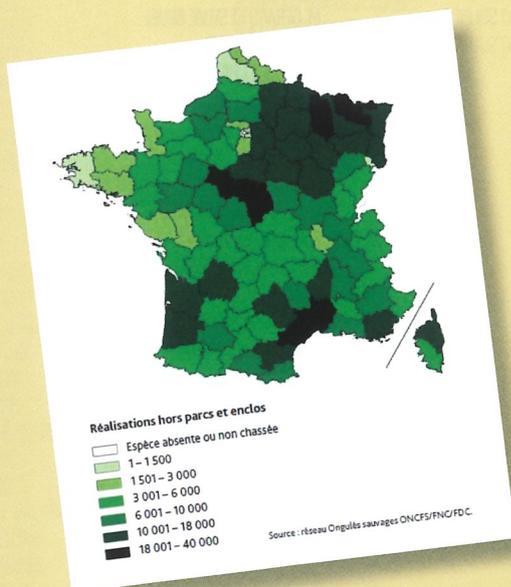


## MONTANT DES DÉGÂTS, rien ne va plus!

Si comme vous avez pu le voir c'est tout le système de financement des dégâts de grand gibier qui doit être réformé et c'est bien la décision qu'ont pris les présidents au niveau national lors d'une Assemblée générale extraordinaire les 22 et 23 octobre dernier, qu'en est-il du département de la Loire ?

### Les prélèvements AU NIVEAU NATIONAL

**747 367 sangliers** prélevés en 2018/2019

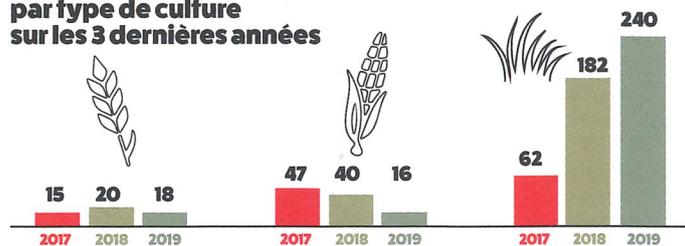


**LOIRE 3 100 sangliers** prélevés en 2018/2019. Même si le tableau ligérien ne représente que 0,4% du tableau national, il suit globalement la courbe de tendance d'évolution.

### Les dégâts

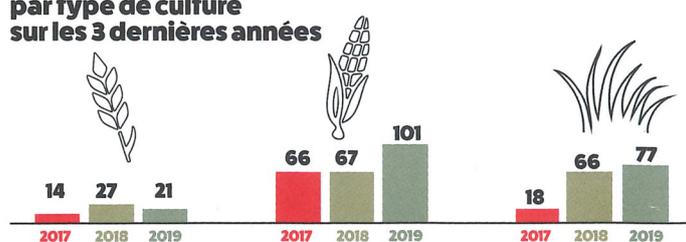
Dans la Loire, sur les 3 dernières années, les surfaces de remise en état sur prairie ont été multipliées par 4 alors que les surfaces en maïs tendent à diminuer. De ce fait, la surface totale se trouve multipliée par 2.

#### Evolution des remises en état par type de culture sur les 3 dernières années



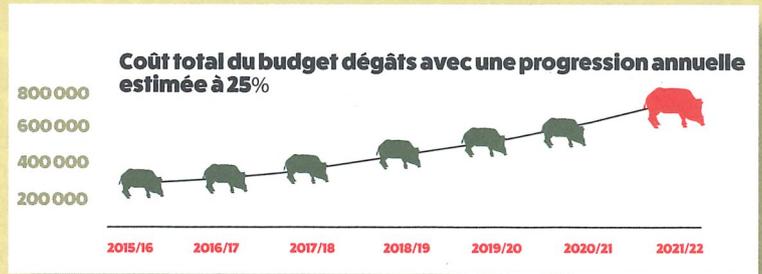
S'il y a moins de remise en état sur le maïs, en revanche, la perte de récolte est plus importante et à noter la perte de récolte en prairie est de plus en plus fréquente.

#### Evolution des surfaces détruites par type de culture sur les 3 dernières années

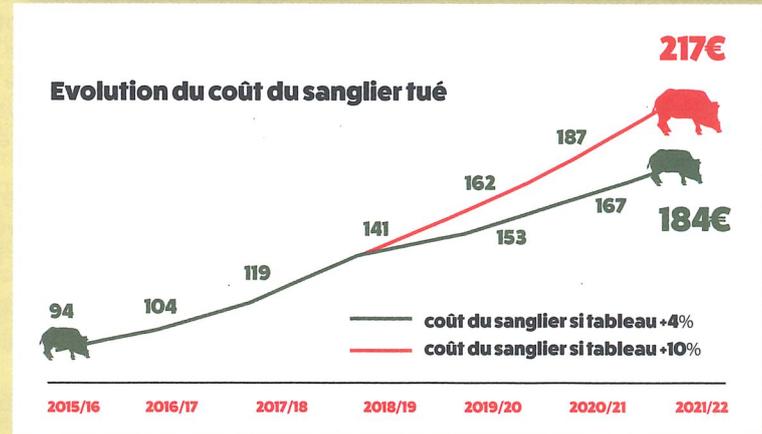


## Projection à 3 ans

Au vu de l'ampleur de l'augmentation des dégâts sur les deux derniers exercices, on peut essayer de se projeter sur les prochaines années à venir avec une augmentation régulière de +25%.



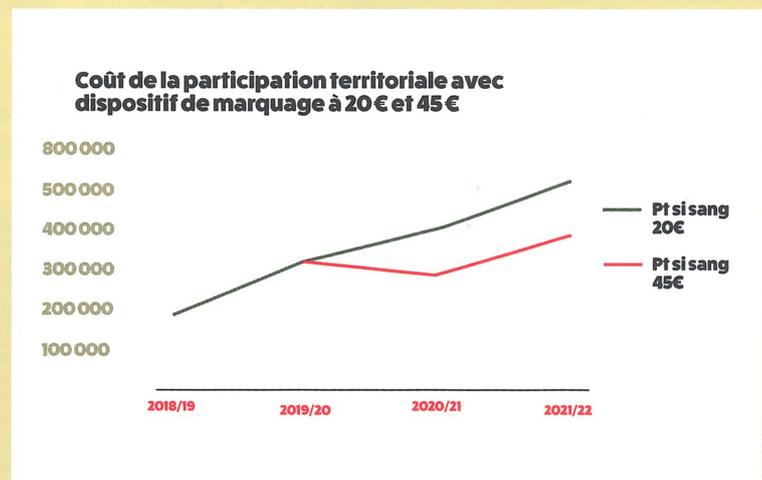
Le sanglier coûte actuellement aux environs de 140€ et avec les projections d'augmentation telles que nous les connaissons, le coût sera compris entre 184 et 217€ par sanglier d'ici 3 années.



## Quelles conséquences pour les chasseurs !

Le Code de l'Environnement (article L.426-1) prévoit que les fédérations des chasseurs doivent indemniser les dégâts de grand gibier. La charge est à répartir aux chasseurs ou aux territoires (article L.426-5) par une contribution par animal soumis à plan de chasse, par une contribution pour chaque dispositif de marquage et une contribution territoriale.

La fédération ne peut aller à l'encontre des textes et par conséquent elle a étudié la manière de répartir la somme. Deux variables peuvent être impactées : le montant du dispositif de marquage et celui de la participation territoriale.



Des réflexions continueront d'être menées avec vous lors de 3 réunions de secteur spécifiques courant février - mars.

**POUR BAISSER LES DÉGÂTS ET DONC PAYER MOINS IL FAUT BAISSER LES POPULATIONS**



La chasse est ouverte jusqu'à fin février et vous devez chasser pour limiter les dégâts au semis.

